

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 07 septembre 2016

.....

L'an deux mille seize, le 07 septembre 2016, à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil municipal, Mairie de BLASIMON, sur la convocation qui leur a été adressée par la Mairie conformément aux articles L221-9-L2121-10-L2121-11-L2121-12 du code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :** MM Daniel BARBE, Jean FAVORY, Mme Marie-Jeanne ROUBINEAU, MM Régis BENEY, Hervé CANTE, Florent MAYET, Mmes Nathalie ROCHETTE, Cristel LAURENT, Christelle COUNILH, MM Daniel PALUDETTO, Antoine BERGER, David BONNEFIN, Mmes Anne MARQUANT, Esther CORTAZAR-NAUZE, Cristèle DUMON

**Était absent excusé :** Monsieur Florent MAYET

*A été élu secrétaire de séance Monsieur Antoine BERGER*

**1) Contrat de travail : avenant**

Considérant le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 qui fixe les conditions d'emploi, de gestion, de reclassement et de fin de fonctions des agents contractuels de droit public de la fonction publique territoriale notamment l'obligation de faire figurer sur le contrat le motif précis du recrutement et la catégorie hiérarchique dont relève l'emploi, la réalisation d'un entretien professionnel pour les agents contractuels sur un emploi permanent en CDI ou en CDD depuis plus d'un an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE Monsieur le Maire

- à signer un avenant aux contrats du personnel en CDI afin de les mettre à jour au vu de la réglementation.
- A augmenter le contrat de Madame FRAPPIER de 3 heures mensuelles pour le ménage aux écoles

**2) Point sur les travaux**

Monsieur FAVORY fait une présentation sur l'avancée des dossiers de travaux.

**3) Subventions aux associations**

Monsieur le Maire présente le bilan des associations qui n'avaient pas pu présenter leur dossier au mois de juillet.

	<b>2016 Budget voté 6 047.00€</b>	<b>2016 budget voté à l'article 6574 Reste 4 953.00€</b>
Sport loisirs Blasimonais	150.00€	150.00€
ADEEM	150.00€	150.00€
Musique des villages	300,00 €	500.00€
USB Pétanque		350.00€
FNACA	160.00€	160.00€
<b>TOTAL</b>		<b>1 310.00€</b>

Il propose le vote des subventions exceptionnelles pour les marchés gourmands.

8 associations ont participé aux marchés gourmands. (Papas des écoles, Les Guyennos, USB tennis, ACCA, AS Coteaux de Dordogne, USB pétanque, Comité des fêtes, sport et loisirs). Le bénéfice de chaque association s'élève à 1 450.00€ soit un montant total de bénéfice de 17 à 18 000.00 euros.

La subvention exceptionnelle pour l'année dernière s'élève à 180.00€. Elle est maintenue pour cette année. 12 voix pour, une abstention, une contre.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire**

**- A VERSER une subvention (article 6574 subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé) aux associations citées dans le document annexé à la présente. Les crédits sont ouverts au budget primitif 2016.**

#### **4) Point sur le projet bibliothèque**

La commission culture et la commission travaux se sont réunies la semaine dernière. L'idée du projet est d'ouvrir la totalité des bâtiments, de séparer les espaces par des cloisons de verre ou autres (espace jeux, espace plus calme). Madame ROCHETTE soumet l'idée d'attirer les plus jeunes avec une imprimante 3D.

Madame LAURENT soumet l'idée qu'un sondage soit organisé par Sophie MARY auprès des adhérents.

Madame MARQUANT soumet l'idée de racheter plus d'ordinateurs, une imprimante, de créer des espaces partagés. L'idée du sondage auprès des adhérents devrait être étendue à plus de monde. La commission communication est chargée d'étudier le système d'une enquête.

### 5) Point sur le projet Musée

Le musée possède une collection d'objets classés Musée de France. Il serait possible de créer un musée historique « Musée d'art et d'histoire de Blasimon » qui serait adjoint à la partie archéologique. A la demande de la DRAC , il va falloir écrire un projet scientifique et culturel. Nathalie ROCHETTE coordonnera un comité de pilotage d'une douzaine de personnes dont : MM CANTE, FAVORY, FORLACROIX, BARBE, DUFAGET...

### 6) Animations des marchés gourmands (augmentation des taux sur les charges)

Considérant l'augmentation du taux de l'assurance chômage à partir du 01 août, les salaires de MM Mickaël VIGNEAU, Kevin ROUZIER et Madame Nathalie VIGNEAU ont été modifiés.

Mickaël VIGNEAU 10/08/2016	Nathalie VIGNEAU	Kevin ROUZIER
Salaire global : 451.26€ Salaire net : 274.87€ Charges : 176.39€	Salaire global : 150.45€ Salaire net : 68.90€ Charges 81.55€	Salaire global : 451.18€ Salaire net : 278.39€ Charges : 172.79€

Le conseil municipal valide ces modifications. 14 voix pour.

### 7) Déclaration d'intention d'aliéner section ZO n°138 et 146

Monsieur le Maire soumet la déclaration d'aliéner adressée par Maître Philippe LAVEIX, notaire à Sauveterre de Guyenne, en vue de la cession d'une propriété sise la Traverse, cadastrée sections ZO n°138 d'une superficie de 1 205 m<sup>2</sup> et la parcelle section ZO n° 146 d'une superficie de 12 m<sup>2</sup> appartenant aux consorts BALAN.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, n'est pas concerné par le droit de préemption**

### Déclaration d'intention d'aliéner section ZO n°138 et 146

Monsieur le Maire soumet la déclaration d'aliéner adressée par Maître Jean Yves DECHE, notaire à Sauveterre de Guyenne, en vue de la cession d'une propriété sise rue des écoles, cadastrée section ZA n°190 d'une superficie de 3 295 m<sup>2</sup> appartenant à MM PIQUES Jean Christophe et Pierre André.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, n'est pas concerné par le droit de préemption**

### 8) Achat de terrain

Monsieur le Maire explique qu'il est parvenu à un accord sur l'achat de la parcelle des consorts BARRA d'une contenance de 49 ares 10 ca cadastrée section ZB 219. Le prix d'achat de la parcelle s'élève à 850.00 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE**

**Monsieur le Maire ou Monsieur le 1<sup>ER</sup> adjoint**

- **à négocier l'achat du terrain**
- **à négocier et signer tous documents avec Maître DECHE notaire à Sauveterre de Guyenne (14 voix pour).**

#### **9) Devis pour la création d'une voie communale**

Monsieur le Maire présente le projet de création d'une voie communale.

Le montant du devis s'élève à 756.00€ TTC avec un forfait de 300.00€ si modification ou reprise du projet à la demande du client. Toutefois les négociations avec Monsieur FRIOT, propriétaire des terrains n'étant pas suffisamment avancées aucune décision finale n'est prise.

#### **10) Questions diverses**

- Illumination de Noël

Le devis de la société BLACHERE s'élève à 685.28€ TTC tandis que celui de la société adnlight (ampoules) s'élève à 390.00€TTC. A noter de plus que le transformateur entre les poteaux ne fonctionne plus.

- Enfouissement du réseau électrique basse tension situé Bourg de Blasimon.

Virage de la chapelle : Il y a un poteau béton au coin de chez Monsieur CAILLOU et 3 poteaux qui s'en vont au château de chez Monsieur BOUDEYRON).

Le montant du devis s'élève à 16 688.67€ HT. 40% du montant sera pris en charge par le syndicat d'électricité de l'Entre Deux Mers et 40% par ERDF. 14 voix pour.

- **Remboursement pour l'achat de minecraft**

Madame MARY a négocié et acheté les droits pour ouvrir un compte afin que les enfants puissent jouer à minecraft. Les droits d'accès à ce jeu ne peuvent être payés par mandats administratifs.

Le montant de la facture est de 20.99€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à rembourser cette facture.

- **Adhésion à l'UFCV**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE Monsieur le maire à verser une subvention de 93.00 € à l'association UFCV.

- Rue principale

Madame LAURENT expose le fait que la rue principale doit être mieux entretenue (problème de saleté).

- Cimetière

Monsieur PALUDETTO expose le fait qu'il y a au cimetière une tombe où deux arbres sont plantés.  
Que faire ?

Il est précisé qu'il faut regarder le règlement du cimetière. A la suite de cela un courrier sera écrit à la famille concernée.

FIN DE SEANCE 23 HEURES 32

Daniel BARBE

Jean FAVORY

Marie-Jeanne ROUBINEAU

Régis BENEY

Hervé CANTE

Florent MAYET

Absent excusé

Nathalie ROCHETTE

Christel LAURENT

Christelle COUNILH

Daniel PALUDETTO

Antoine BERGER

David BONNEFIN

Anne MARQUANT

Esther CORTAZAR-NAUZE

Cristèle DUMON